

MSP9CE - Introduction

INTRODUCTION

Votre profil

Ce certificat s'adresse à des médecins et dentistes dont le diplôme de base n'est pas belge et qui souhaitent effectuer une partie de leur formation en Belgique, dans le cadre de la formation qu'ils ont entamée à l'étranger.

Des procédures particulières encadrent l'accueil de ces candidats. Voir la rubrique "Conditions d'accès".

Les stages se déroulent en français. Une bonne connaissance de la langue (compréhension et expression orale) est obligatoire.

Si le français n'est pas votre langue maternelle, vous devrez fournir un certificat de langue française niveau DELF B2 minimum.

L'inscription à ce certificat confère au candidat le statut particulier de Médecin Assistant Clinicien Boursier (MAC B) ou Dentiste Assistant Clinicien Boursier (DAC B).

MSP9CE - Profil enseignement

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de ce certificat essentiellement orienté vers la pratique est réparti sur une année académique, exceptionnellement deux.

Il comporte :

- un minimum de 6 mois de stages dans un service clinique,
- un minimum de 75 heures de cours théoriques, de séminaires et d'exercices pratiques par semestre,
- un travail personnel et/ou une présentation scientifique.

MSP9CE Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Avant le début de la formation, le contenu du programme est fixé par le responsable de la spécialité dont relève cette formation pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.

Au terme de la formation, le candidat présentera un travail personnel et/ou une présentation scientifique sur un sujet convenu avec son Maître de stage.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MSP9CE - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Conditions spécifiques d'admission

- 1) Etre porteur d'un diplôme de médecin ou dentiste permettant l'exercice dans le pays d'origine.
- 2) Etre en cours de formation spécialisée dans son pays d'origine et avoir effectué au moins deux années de formation dans la spécialité.
- 3) Etre en possession d'une bourse officielle.
- 4) Obtenir l'accord du président de la spécialité et d'un maître de stage agréé.

Et si ces conditions sont remplies, en fonction du diplôme de médecin de base :

- Si le diplôme de médecin de base est non européen, l'obtention de l'autorisation de pratiquer l'art de guérir en Belgique pendant le temps de la formation (Arrêté royal accordant une dispense spéciale visée à l'article 146 de la loi coordonnée du 10 mai 2015) sera nécessaire.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation consiste en l'évaluation régulière de la pratique clinique, en des épreuves théoriques (si elles sont organisées dans la discipline concernée) et en l'évaluation d'un travail personnel et/ou une présentation scientifique validée par le président de la commission. Le jury est constitué par la commission d'enseignement du master de la spécialisation concernée.